

Si Arthun m'était conté...

Les premières écoles d'Arthun jusqu'en 1918

Avant la révolution, 20 à 40 % des français, suivant les régions, savent lire et écrire. C'est l'église qui assure une instruction qui ne concerne le plus souvent que les plus riches.

L'idée d'une école pour tous apparaît dès la révolution de 1789. Le comité de salut public et Robespierre vote une loi en ce sens en 1793, mais il y a d'autres problèmes plus urgents comme résister aux invasions des rois européens. Napoléon à partir de 1800 développe les lycées et instaure le baccalauréat mais cet enseignement est réservé aux enfants de la bourgeoisie.

La loi Guizot en 1833, sous Louis Philippe, parle d'un service public de l'instruction primaire. Les instituteurs modernes sont enfin nés. Ils enseignent la lecture, les mathématiques, l'histoire, la morale... et le français car beaucoup parlent le patois.

Mais il reste deux problèmes. L'instituteur est payé non par l'état mais par la commune et les parents. De plus les locaux et frais divers sont à la charge des mairies, et malheureusement, la scolarité n'est pas obligatoire. L'absentéisme est très important. Les enfants sont à la merci des besoins de main d'œuvre de leurs parents ou de leurs problèmes pécuniaires.

En France, en 1860, près d'un million d'enfants ne sont pas scolarisés et autant quittent l'école sans avoir eu le temps d'apprendre à lire et à écrire. L'enseignement ne concerne encore qu'à peine la moitié des petits français... Cependant, sur ce plan-là, Arthun n'est pas une des communes les plus attardées.

La commune d'Arthun face à l'enseignement et son évolution au fil du temps...

En parcourant les relevés des conseils municipaux (Ils existent depuis 1856), nous nous apercevons que nous avons parfois quelques préjugés sur cette époque. Les maires et leurs conseillers sont soucieux du bien-être des villageois et de l'enseignement.

Avant 1856, il semble qu'un instituteur laïc soit déjà en place. L'école se fait à la mairie. Le bâtiment est accolé à l'église, côté Est (entrée actuelle du clocher). Tous les ans, le conseil municipal établit deux listes :

- Une d'indigents pour qu'ils aient accès gratuitement aux médicaments et soins. (Par exemple, pour l'année 1858, 103 individus sont inscrits, soit 24 familles...)
- Une autre d'enfants (garçons et filles de 7 à 12 ans) qui leur donnent droit à l'école gratuite.

Leur inscription est réglée entièrement par la commune.

(en 1858, elle se compose de 20 enfants avec parfois deux au sein d'une même famille, 14 filles et 6 garçons.)

Les enfants sont classés en deux catégories :

- De 7 ans à 10 ans : 1fr25 par enfant (en 1872 le montant est de 2 frs)
- Plus de 10 ans : 1fr par enfant (en 1872 le montant est de 2 frs25)

Le salaire de l'instituteur pour l'année 1856 est de 200 frs et 200 frs de supplément pour les frais divers. C'est le même salaire que celui du garde champêtre...

Lors de la réunion du 10 avril 1856, nos conseillers sont devant un grave problème. Il n'y a pas assez de ressources pour assurer l'enseignement de 1857, le budget de la commune ne peut plus suivre. Le conseil, face à ce dilemme, trouve alors une solution :

Il demande par écrit au Vicaire Général de Lyon qu'une seule école pour garçons et filles soit ouverte et qu'elle soit confiée à la congrégation des Sœurs JOSEPH.

La commune s'engage toujours à financer une liste des enfants qui iront gratuitement à l'école.

Le maire, M. Le Comte Ludovic de Neufbourg, cède une maison lui appartenant pour servir d'école et de logement pour les sœurs. Il semble que le maire, nommé par l'empereur, et non élu, est plus partisan d'une école religieuse.

(Ainsi depuis 1857 jusqu' en 1906, la maison d'habitation *Gaumond*, située à l'entrée piétonne du lotissement Beauvoir, a servi d'école tenue par des religieuses)

Cette congrégation a cessé ses activités en 1906 lors de la séparation de l'église et de l'état. Ces trois sœurs font aussi office d'infirmières et donnent les soins aux villageois.

En 1862 le préfet demande à la commune de prévoir une bibliothèque scolaire.

En 1865, au décès d'une institutrice religieuse, M Le Préfet donne le choix à la commune entre une nouvelle institutrice laïque ou une religieuse.

La municipalité sépare alors les enfants en choisissant une institutrice laïque, Mme Lizon, qui est nommée pour les garçons et enseigne dans une salle de la mairie. Les filles conservent une enseignante religieuse.

Cette situation avec deux écoles, une laïque et une religieuse, dure jusqu'en 1906, mais une grande partie des filles rejoignent l'école laïque à partir des années 1880.

Par contre, il semble qu'à partir de 1865 aucun garçon ne soit jamais allé dans l'école religieuse.

En 1878, Mme Lizon décède et un instituteur, Jean-Claude PERRIN, est nommé.

La commune loue une habitation à M. Claude Beau. Cette maison va servir d'école des garçons pendant plusieurs années. Elle était située dans la propriété actuelle de M. Denis Goutarot, elle a été démolie en 2009.

Photo : Ces enfants sont nés **100 ans plus tard** entre 1977 et 1981.

Dernière classe Arthunoise avant la formation du RPI

CP-CE1-CE2-CM1-CM2 1987-1988



Institutrices : Mme SEGRETO à gauche et Mme GUILLOT à droite

1^{er} RG du haut de gauche à droite : Gaëlle CHARBONNIER, Astrid THEVENET, Vincent PRENAT, Gérald COTE, Mathieu ZURRO, Prisca REBOIS, Laetitia DUMONT, Armelle PORTERON

2^{ième} RG centre : Sylvia CHARBONNIER, Delphine THEVENET, Arnaud DREVET, Sylvain MEILLAND, Yannick ZURRO, Ludovic ARNON, Fabien PORTERON, Eva SEGRETO

3^{ième} RG assis : Clément THEVENET, Myriam LABIL, Guillaume THEVENET, Vincent PARDON, Céline PARDON, Virginie MERLE, Karen REBOIS

La construction de la mairie et du groupe scolaire actuels :

La III^e République entre 1880 et 1882 vote les lois scolaires qui instaurent une école laïque, gratuite et obligatoire (Les lois Jules Ferry).

A partir de 1882, le gouvernement incite et subventionne toutes les communes pour qu'elles aient un groupement scolaire.

Pour Arthun, tout a commencé deux ans plus tôt en mai 1880

Depuis 1876, le maire n'est plus nommé par le préfet, mais élu par les conseillers. La bataille électorale dans le village est dure. Les républicains de gauche gagnent largement les élections contre la droite de tendance royaliste. Le nouveau conseil réélu en 1880 et son maire M. Claude DURRIS sont partisans de l'école laïque et prennent même les devants. En mai 1880, il déclare qu'il y a urgence à faire construire une nouvelle école et une mairie dans le même bâtiment. Il a déjà trouvé le terrain et l'architecte.

La municipalité est suivie par le village. Certains font des legs (par exemple en 1881, un couple Jacques Vial et son épouse Françoise Durand laisse son héritage pour la scolarité des enfants).

La construction s'étend sur plusieurs années avec beaucoup de problèmes. L'ensemble s'élève orgueilleusement sur son promontoire. On peut imaginer la fierté des élus au moment de l'inauguration...Il faut reconnaître sans chauvinisme que c'est un des plus beaux bâtiments municipaux du canton !

La nouvelle mairie ouvre en 1884 (le 1^{er} mariage est célébré le 12 sept.1884).

Le bâtiment scolaire, achevé en 1885, reçoit les deux classes en octobre 1885.

Dans cet élan d'optimisme, notre maire propose de prendre les enfants dès 5 ans. Il pense qu'ils s'instruiraient plus vite et propose d'ajouter deux postes d'institutrices adjointes pour seconder les maîtres. Ce projet, en avance sur son temps, n'a pas vu le jour. C'est tout de même une période d'immenses progrès...

En 1911, le maire, Mathieu Poyet, demande au Préfet l'autorisation d'avoir des classes mixtes pour faciliter la répartition des sections CP, CE1, CE2, CM1, CM2, et certificat d'études qui viennent d'être mises en place. C'est seulement après la guerre de 1914 -1918, que les deux classes deviennent mixtes.

Sur des photos scolaires de 1902, on peut dénombrer un effectif de 47 garçons avec l'instituteur Antonin PETIT et 29 filles avec l'institutrice Joséphine Forestier, son épouse.

Les autres filles sont dans l'école religieuse. (22 filles sur une photo de 1892).

Lorsqu' en 1906, l'école privée est arrêtée, l'effectif de la classe publique monte à 39.

Marie Claudette Merle Thévenet